

Accessibilité et intégration des stagiaires en situation de handicap

Votre référent handicap de l'équipe Drone logistique SAS : Mr Didier Vallez / contact : secretariat@drone-logistique.fr

Nos locaux sont munis de :

- Deux salles de formations accessibles PMR (personnes à mobilité réduite).
- Les bureaux sont adaptés PMR.
- Toilette PMR.
- Ascenseur pour accéder à l'étage de formation.
- Place parking, personne en situation de handicap.

Outils pédagogique :

- Votre référent handicap, à votre demande, peut personnaliser les outils pédagogique (exemple : formation en visio, accès FOAD, simulateur de vol, etc...).

A votre disposition :

- Entretien téléphonique ou physique personnalisé, avant toute entrée en formation (personne en situation de handicap ou non), vous pouvez y formuler vos demandes particulières.
- QGSE remis avant l'entrée en formation (questionnaire générique d'entrée en stage). Vous pouvez y formuler, vos demandes particulières.
- Objectifs personnels. Vous pouvez y formuler, vos demandes particulières.

Arrêtés du 03 Décembre 2020, concernant les déficiences auditives et visuelles :

Règlement UE923/2012.

« Le télépilote d'un aéronef qui circule sans personne à bord évoluant en vue détecte visuellement et auditivement tout rapprochement d'aéronef. Il cède le passage à tout aéronef habité et applique vis-à-vis des autres aéronefs qui circulent sans personne à bord les dispositions de prévention des abordages prévues par les règles de l'air annexées au règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 susvisé ».

Les aéronefs télépilotes, doivent être contrôlés en « vue directe » (VLOS) :

Un aéronef sans équipage à bord est dit évoluer en « vue directe » lorsque le télépilote est capable de maintenir un contact visuel continu sans aide avec son appareil, ce qui lui permet de contrôler la trajectoire de vol de l'aéronef en fonction d'autres aéronefs, de personnes et d'obstacles, afin d'éviter des collisions.